

AR Prefecture

024-212400584-20220512-AR004_2022-AR
Reçu le 16/05/2022
Publié le 16/05/2022

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°004/2022

DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION
OU L'UTILISATION DU SOL

LE MAIRE DE Bourg du Bost,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-4-2 relatif à la mise à disposition des services d'un EPCI à ses communes membres et prévoyant la possibilité pour le Maire de donner délégation de signature au chef du service mis à disposition,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R 423-15 b,

Vu la convention entre la communauté de communes du Périgord Ribéracois (CCPR) et les communes compétentes de l'EPCI, confiant au service ADS de la CCPR situé à Verteillac, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc MEZZANO chef du pôle ADS, et à compter du 1^{er} avril 2022, délégation de signature est donnée également à Madame Sèverine GRAVIÈRE, à l'effet de signer les actes relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation ou l'utilisation du sol ci-après désignés :

- en application de l'art. R 423-24 et suivants du Code de l'Urbanisme :
notification de la modification du délai de droit commun pour les demandes de Permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables,
- en application de l'art R423-38 et suivant du code de l'urbanisme :
Lettre invitant le pétitionnaire à fournir les pièces manquantes en cas de dossier incomplet,
- toutes les consultations des services extérieurs

Article 2

En cas d'empêchement et en cas d'absence des personnes désignées à l'article 1, la délégation est donnée pour les actes et documents énumérés ci-dessus à :

Madame Carole LAVAL
Madame Marina BALLAM

Article 3

La secrétaire de Mairie de Bourg du Bost est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressé à
Monsieur le Préfet de la Dordogne,
Monsieur le Président de la CCPR

Fait à Bourg du Bost, le 12/05/2022

Le Maire
Janick Laville

